

Tout ce que font, sur le côté, nos eurodéputés...

UNION EUROPÉENNE Une enquête de Transparency International scrute les activités et les revenus des élus

Les parlementaires européens gagnent 8.021 euros par mois (brut ou net, suivant la législation de leur pays) ; les vice-présidents du Parlement 8.821 euros et son président 21.314 euros. Cependant, il ne s'agit pas toujours des seuls revenus des parlementaires européens, qui peuvent – et c'est totalement légal – exercer d'autres activités à côté de leur mandat européen (régulières ou occasionnelles).

L'organisation Transparency International a passé au crible les déclarations d'intérêt financier remises au mois de juillet dernier par les 751 eurodéputés élus le 25 mai. *Le Soir* a pu consulter les résultats de cette enquête en exclusivité.

Il en ressort que 47% des députés n'exercent pas d'activités externes à leur mandat européen. Parmi les 53% restant, on compte des professeurs d'université, des avocats, des agriculteurs, des écrivains, des médecins, des consultants, etc. L'eurodéputée libérale française Nathalie Griesbeck (ADLE) est en

tête pour ce qui est des activités extra-parlementaires, avec 68 postes dans des conseils d'administration. Elle devance (de loin !) la deuxième du classement : Sirpa Pietikäinen, une députée conservatrice finlandaise (PPE), qui comptabilise 22 activités.

Ces fonctions extra-parlementaires ne sont pas toutes rémunérées. Le pourcentage d'eurodéputés qui touchent plus de 500 euros brut par mois de leurs activités externes n'est « que » de 23%. Et « seuls » douze d'entre eux touchent (selon leur déclaration d'intérêt financier) plus de 10.000 euros brut par mois, en plus de leur salaire de député.

Dans ce « top 12 » figure le Belge Guy Verhofstadt (président du groupe ADLE), qui déclare plus de 15.000 euros brut supplémentaires par mois, pour onze activités externes. Le détail de ces activités est mis en ligne par Transparency International, comme celles des 750 autres parlementaires.

« Le but de la manœuvre est notam-

ment de mettre en évidence les députés

qui pourraient avoir des conflits d'intérêts, explique Daniel Freund, de Transparency International. *Mais attention : ce n'est pas parce que Guy Verhofstadt touche 15.000 euros par mois qu'il y a forcément conflit d'intérêts ! Et à l'in-*

verse, il existe des cas où les députés ne touchent pas de rentrées financières des entreprises dont ils dépendent les intérêts particuliers... »

L'idée est donc de donner les outils aux citoyens pour qu'ils se fassent leur propre jugement. Toutefois, précise Daniel Freund, il y a un autre problème : lorsqu'un député écrit dans sa déclaration d'intérêt financier qu'il est « consultant », mais sans préciser « en quoi », ou qu'il est « membre d'un comité organisateur », mais sans préciser « de quoi », il est encore plus difficile d'évaluer la bonne foi dudit député, une fois qu'il entre dans l'hémicycle. ■

CATHERINE JOIE